

VAE : Validation des acquis de l'expérience

Vous exercez depuis plusieurs années une activité en lien avec les métiers du chiffre. Vous avez développé des compétences professionnelles, sans disposer du diplôme correspondant. La VAE est faite pour vous ! Voie alternative à la formation pour obtenir le DCG ou le DSCG, cette procédure de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou extra-professionnels.

[Grille de compétences DCG](#)
[Grille de compétences DSCG](#)

Une demande de VAE s'effectue en 3 étapes :

Positionnement

Vous pouvez ensuite demander un **entretien individuel** avec un conseiller de l'Intec. Avant de vous y rendre, il vous faut constituer le [livret professionnel DCG](#) ou le [livret professionnel DSCG](#). Le conseiller étudie votre projet de validation et, si une validation des études supérieures (VES) s'avère envisageable, le livret professionnel est examiné par une commission pour l'obtention de dispenses d'UE.

Un **entretien de positionnement avec un expert-comptable**, enseignant à l'Intec, s'ensuit afin de vérifier l'opportunité de la demande VAE et d'en définir le périmètre (Quel diplôme ? Quelles UE ?)*. Un compte-rendu de cet entretien vous est remis. Dès lors, vous pouvez présenter votre demande de recevabilité au Cnam sur le site Diva :

<http://dnf3.cnam.fr/diva>.

- Pour les publics résidant hors de l'Ile-de-France, le point d'entrée avec le Cnam s'établit par l'intermédiaire de la fiche contact renseignée en ligne <http://dnf3.cnam.fr/diva> .

Accompagnement

(de 2 à 6 mois, dans les centres régionaux du Cnam)

Des spécialistes de la VAE dans les centres départementaux ou régionaux du Cnam vous accompagnent dans la réalisation du livret 2. L'entrée est permanente. La durée varie de deux à six mois. Pour le financement, vous devez déposer une demande auprès de votre organisme financeur (CPF, employeur, Pôle Emploi...) ou régler à titre personnel votre inscription. Les tarifs varient selon les centres départementaux (entre 1300 € à titre individuel et 3000 € pris en charge par un organisme).

Les accompagnements alternent entretiens individuels et ateliers :

- Une réunion de démarrage présente les attendus du dossier à constituer et propose les modalités de l'accompagnement.
- Suivent des entretiens individuels en face-à-face avec l'accompagnateur VAE pour approfondir votre parcours, identifier les activités et sélectionner les expériences qu'il sera pertinent de mettre en avant au regard des référentiels.

- Un atelier méthodologique vous permet d'expérimenter la méthodologie de description, à partir de l'une de vos activités.
- Les autres échanges s'effectuent individuellement en face-à-face ou à distance, sur la base de vos écrits ou de vos questions.

Jury

Vous déposez votre dossier VAE, deux mois avant la session souhaitée (mars, juin ou novembre). Le Jury, composé d'enseignants et de professionnels, s'entretient avec vous sur les expériences en lien avec la demande. L'Intec vous notifie la décision du jury.

1) Date de dépôt des dossiers :

Dépôt livret 2 Intec	Jury Intec
Du 13 au 30 septembre	Novembre 2021
Du 15 au 30 janvier 2022	mars 2022
Du 15 au 30 avril 2022	juin 2022

Ne pas envoyer les dossiers en dehors de ces dates

Consignes pour le dépôt du livret 2 à l'Intec

Le livret 2 comprend les grilles de compétences des UE complétées et accompagnées d'un argumentaire (ou commentaire) et de quelques situations significatives explicites
 + annexes administratives (y compris celles du livret 1)
 + annexes techniques (avec parcimonie).

2) Format de la version électronique complète (livret 2 + annexes)

Au format **PDF exclusivement** (pas de fichiers zippés, pas de téléchargement ni de transfert). La version électronique doit être facilement consultable par le jury (formulaire, numérotation des annexes, etc..) est **à envoyer dans les dates ci-dessus** :

- soit par courrier postal : clé USB
- soit par courrier électronique à intec_va@lecnam.net : pièce jointe.

3/ Transmettre la fiche de synthèse

Elle doit être transmise par mail en version Word à intec_va@lecnam.net en même temps que le dossier numérique, accompagnée pour les centres de l'engagement financier portant sur les frais de jury.

*tarifs Intec

si pris en charge par un organisme : entretien de positionnement VAE/VES = 200€ ;

si financé à titre individuel : entretien de positionnement = 60 € ; VES = 60€

Information

Dû à des problèmes techniques, l'édition des devis de formation continue peut subir des délais importants.

Vous pouvez toujours contacter le service : int_fc@lecnam.net

Besoin d'information ?

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

À télécharger

[Livret professionnel DCG](#)
[Livret professionnel DSCG](#)

Exemple de diplômes comptables :

[Titre du Répertoire National des Certifications Professionnelles Niveau II : "Responsable comptable"](#)

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) / Diplôme de gestion et de comptabilité de l'Intec (DGC)

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) / Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)

Master CCA

<https://intec.cnam.fr/vae-validation-des-acquis-de-l-experience-195296.kjsp?RH=1512641445525>